



clim'art

CREATION & CONSCIENCE

PRÉSENTATION

ÉDITION

2025

WWW.PRIXCLIMART.ORG



FONDATION
ANDURAND

Présentation

Le Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE est la deuxième édition d'un concours d'art organisé par le Fonds de dotation Andurand à l'intention des jeunes artistes à travers la France et l'Europe.

Le FDD Andurand a vocation à accompagner les jeunes et soutenir les talents dans l'Hexagone dans les domaines éducatif, sportif et culturel ainsi que d'agir en faveur de la préservation et la protection de notre environnement.

Doté d'une enveloppe de 50,000 €, CLIM'ART est un événement dédié à la promotion d'une création artistique responsable. Il récompense des œuvres dans les catégories de peinture, sculpture, photographie, art numérique et écriture, avec pour ambition d'ancrer durablement les thématiques de l'urgence climatique et de la préservation de l'environnement au cœur de l'art contemporain.

Afin de valoriser les différents aspects de la création sur les thèmes de l'environnement, le prix CLIM'ART se décline sous la forme d'un parcours thématique, incluant un concours, une exposition, une cérémonie de remise de prix et une réverbération digitale.



clim'art
CREATION & CONSCIENCE

LE PRIX CLIM'ART ANDURAND

CREATION ET CONSCIENCE

Institué en 2024, le Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE entame en 2025 sa seconde édition, dédiée à la célébration et à la reconnaissance de jeunes talents engagés, porteurs d'une vision artistique consciente et responsable.

LE CONCOURS :

Une compétition suivie d'une exposition regroupant cinq disciplines :

- ◆ La Peinture ou le Dessin
- ◆ La Sculpture ou les Installations
- ◆ La Photographie
- ◆ La Création Numérique
- ◆ L'Écriture

Une récompense de 4000 euros sera remise pour chaque catégorie.

Un catalogue digital sera publié et diffusé à l'occasion de l'exposition.

LES ŒUVRES ADMISES À CONCOURIR :

Des œuvres uniques, peintures, photographies, pièces de formes, sculptures, installations, créations multimédia, essais, poésies, nouvelles, scripts, qui auront pour dénominateurs communs le respect des thèmes relatifs à l'urgence climatique, la technicité et l'originalité de la réflexion artistique ou littéraire.





CRÉATION THÉMATIQUE

Le Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE appelle les artistes à se faire les défenseurs de cette nature et de cet environnement qui nourrissent leur inspiration depuis des siècles. Il les invite à poser un regard engagé sur une nature en péril, en puisant des messages puissants et percutants qui résonnent avec les préoccupations profondes d'une génération en quête de sens.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus pressants, les œuvres devront refléter l'ambition du Prix CLIM'ART ANDURAND : inscrire la préservation de l'environnement au cœur de l'imaginaire artistique et littéraire.

Alors que la menace climatique harrasse nos consciences au quotidien, comment les artistes d'aujourd'hui peuvent-ils contribuer à la construction d'un monde plus respectueux de la nature ? Comment leur créativité nous inspire-t-elle à repenser notre relation avec le monde qui nous entoure ?

LES THÈMES PROPOSÉS:

◆ La préservation du patrimoine marin :

L'océan est un sujet majeur de la crise climatique.

◆ La lutte contre les incendies et la sécheresse :

Les incendies ont tendance à se multiplier, causés par les dérèglements climatiques et la sécheresse accrue.

◆ La lutte contre la pollution fluviale et marine :

La majeure partie de la pollution marine est issue des pollutions urbaines, industrielles et agricoles





CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les candidats doivent :

- ◆ Être âgé.e.s entre 18 et 36 ans à la date de l'envoi de la candidature.
- ◆ Être étudiant.e.s d'une école d'art ou de lettres OU être diplômé.e.s depuis moins de 10 ans d'une formation artistique ou littéraire (à minima un DNAP, un diplôme de licence en art, lettres ou toute autre formation artistique diplômante : BEP, artisan, formation en design, architecture, etc...).
- ◆ Le concours est ouvert aux artistes étudiant.e.s ou diplômé.e.s d'une formation en France mais aussi en Europe : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Pays-Bas, Irlande, Italie, Portugal, Suède ou Suisse.
- ◆ Présenter une œuvre dont le caractère est original à l'exclusion de toute copie et récente de moins de trois ans.
- ◆ L'œuvre proposée ne doit pas avoir été exposée ou publiée dans un prix d'art ou un concours d'écriture similaire.
- ◆ Chaque participant.e ne peut concourir qu'une seule fois.
- ◆ Le FDD Andurand accepte toutes les formes artistiques dans la mesure où elles peuvent être transportables et exposées.
Ne seront pas acceptées : les séries photographiques de plus de 5 tirages (sauf si se sont des petits tirages), les frises murales de plus de 350 cm, et les œuvres murales de plus de 10 kg.



MODALITÉS DE PARTICIPATION

La constitution des dossiers de candidature se fait en 2 étapes :

◆ **ETAPE 1 : Inscription administrative - Date limite : 14 mars 2025**

Un formulaire de participation en ligne dûment rempli au nom du ou des candidat.e.s (si groupe d'artistes), via ce lien (à retrouver sur notre site) : **Inscription administrative**
Vous devrez renseigner la discipline artistique dans laquelle vous souhaitez concourir.

◆ **ETAPE 2 : Inscription artistique - Date limite : 18 mai 2025**

Un formulaire d'inscription artistique via ce lien **Inscription artistique**, comprenant :

- Informations sur l'œuvre : titre de l'œuvre, date de création, dimensions...
- CV de type chronologique au format PDF (en langue française ou anglaise).
- Portrait photographique de bonne qualité (avec crédits).
- Texte de 250 à 280 mots (français ou anglais) pour préciser la démarche artistique.

Pour les disciplines d'art figuratif :

- Un dossier photographique de votre œuvre constitué de 2 prises de vue minimum, sous angles différents et/ou d'un lien vidéo.

Pour la discipline littéraire :

- Votre création littéraire de 500 à 1500 mots en format PDF en français

Merci de nous suivre sur nos réseaux sociaux afin de rester au courant des dernières actualités et avancées du Prix.
Des informations importantes y sont postées



LES PRIX

Cinq prix seront distribués aux lauréats :

- Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 4 000€ pour la catégorie Peinture
- Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 4 000€ pour la catégorie Sculpture
- Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 4 000€ pour la catégorie Photographie
- Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 4 000€ pour la catégorie Art numérique
- Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 4 000€ pour la catégorie Écriture

2 panels de Jury seront constitués :

- Un panel pour les disciplines d'art figuratif (peinture, sculpture, photographie, art numérique), composé de personnalités issu.e.s du monde des arts plastiques.
- Un panel spécifique pour l'écriture, avec des personnalités du monde littéraire.

Les délibérations se feront en 2 sessions :

1ère Session du Jury : juin 2025

Un maximum de quatre candidat.e.s sera présélectionné par le jury pour chacune des catégories suite à la 1ère session qui se tiendra début juin 2025.

Ces 20 potentiel.le.s nominé.e.s verront leurs créations présentées lors d'une exposition qui se déroulera à l'automne 2025 à Paris.

Ils recevront chacun une enveloppe de 500€.

2ème Session du jury : automne 2025, précédant l'exposition

Le jury examinera les œuvres nominées lors de l'exposition et déterminera les lauréat.e.s.

Le vote du public comptera pour 25% de la note finale.





CONDITIONS GÉNÉRALES

DROITS ET GARANTIES

Les candidat.e.s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre permettant de concourir au Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE.

DROIT D'AUTEUR

Les artistes autorisent l'exposition des œuvres sélectionnées dans le lieu qui sera déterminé et l'utilisation des noms et visuels joints au dossier de candidature. Ceux-ci seront utilisés sur l'ensemble des supports de communication ainsi que dans le livret de l'exposition. De plus, les artistes cèdent les droits photographiques sur leurs œuvres dans le cadre de l'exposition et de la communication ainsi que pour la propre documentation d'archives du FDD Andurand.

VENTE

Des pièces pourront être achetées en priorité par le FDD Andurand. Aucune vente d'œuvres exposées n'est autorisée durant la période du Prix CLIM'ART ANDURAND. A l'issue de l'exposition, les pièces pourront être achetées par le public auprès de l'artiste, qui devra fournir une autorisation manuscrite permettant à l'acheteur de retirer, par ses propres moyens, l'œuvre achetée.

Les œuvres primées deviendront de plein droit propriété du FDD Andurand qui les affectera au fonds d'œuvres destinées à des musées français ou les intégrera au fonds des arts du FDD Andurand.

PRIX

Les artistes nominés recevront une enveloppe de 500€ pour leur participation et couvrir les frais techniques de production / transport de leur œuvre.





LOGISTIQUE

Les cinq lauréats recevront une enveloppe de 4 000€. Ils ne pourront donc pas recevoir l'enveloppe de 500€ dédiée uniquement aux artistes nominés (mais non lauréats).

Défraiement des artistes : le FDD Andurand participera forfaitairement aux frais de transport aller/retour des artistes sélectionnés pour leur venue à l'occasion de l'exposition, sur présentation de pièces justificatives.

Le règlement des sommes affectées aux prix se fera dans un délai maximum de quinze jours ouvrables à compter de la fin de l'exposition.

TRANSPORT DES OEUVRES

Chaque colis devra impérativement contenir la liste des œuvres, un descriptif et leur valeur d'assurance.

Les œuvres sélectionnées devront être correctement renseignées (nom, titre, prix en euros, valeur d'assurance, poids, dimensions)

Les œuvres doivent être soigneusement emballées par le participant avant l'enlèvement par le transporteur, l'emballage d'origine servant à la réexpédition. Il devra comporter une photographie visible de l'extérieur pour identification.

Les pièces devront parvenir au FDD Andurand à la date qui sera fixée en vue de l'exposition.

Si, à la réception des œuvres, il est constaté que l'œuvre a été détériorée lors du transport et que l'artiste ne peut pas procéder à sa réparation avant la tenue de l'exposition, l'œuvre sera exclue de la sélection.

ASSURANCE

Les œuvres seront assurées par le FDD Andurand dès réception et jusqu'à 15 jours après la fin de l'exposition aux conditions suivantes : "tous risques, en tant qu'objet de création contemporaine".

Un certificat d'assurance sera transmis par le FDD Andurand à l'artiste dès réception de l'œuvre. Le FDD Andurand décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés lors du transport des œuvres.



Dates clefs

Calendrier récapitulatif des étapes relatives au Concours et à l'Exposition

- | | |
|----------------------------|--|
| 14 mars 2025 : | Date limite d'inscription administrative en ligne |
| 18 mai 2025 : | Date limite d'inscription artistique en ligne |
| Début juin 2025 : | 1ère Session du jury et annonce des nominé.e.s |
| Octobre/Nov. 2025 : | 2ème Session du jury et annonce des lauréat.e.s
Exposition des oeuvres nominées |

Pour toute information complémentaire, contactez notre équipe à l'adresse : climart@fondationandurand.org

